

Assainissement collectif



Entité de gestion
Saltgourde et Trelissac (SUEZ)

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	3
1.5. Volumes facturés	4
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	4
1.8. Le patrimoine du service	5
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1. Modalités de tarification	9
2.2. Facture d'assainissement type	9
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	15
3.2.1. Volumes déversés sur le système de collecte Saltgourde	15
3.2.2. Volumes déversés sur le système de collecte Treliissac	16
3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	17
3.5. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
4. Financement des investissements	20
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	21
6. ANNEXES	22
6. ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2022	22
6.2. Travaux prévus pour l'année 2023	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** CA Grand Périgueux (SUEZ) (Communauté d'agglomération)
- Communes desservies :** CHAMPCEVINEL (collecte au 01/01/24), CHANCELADE, COULOUNIEIX CHAMIERS (collecte au 01/01/24), COURSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE, SANILHAC, PÉRIGUEUX, TRÉLISSAC (structurant et traitement)

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CA Grand Périgueux (SUEZ)	Concession de service	<p>Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport</p> <p>Collecte Champcevinel à compter du 01/01/24</p> <p>Collecte Coulounieix Chamiers à compter du 01/01/24</p>

1.2. Cadre contractuel

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
SUEZ 2021 - 2026	SUEZ	Concession de service public	01/10/2021	30/06/2026

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

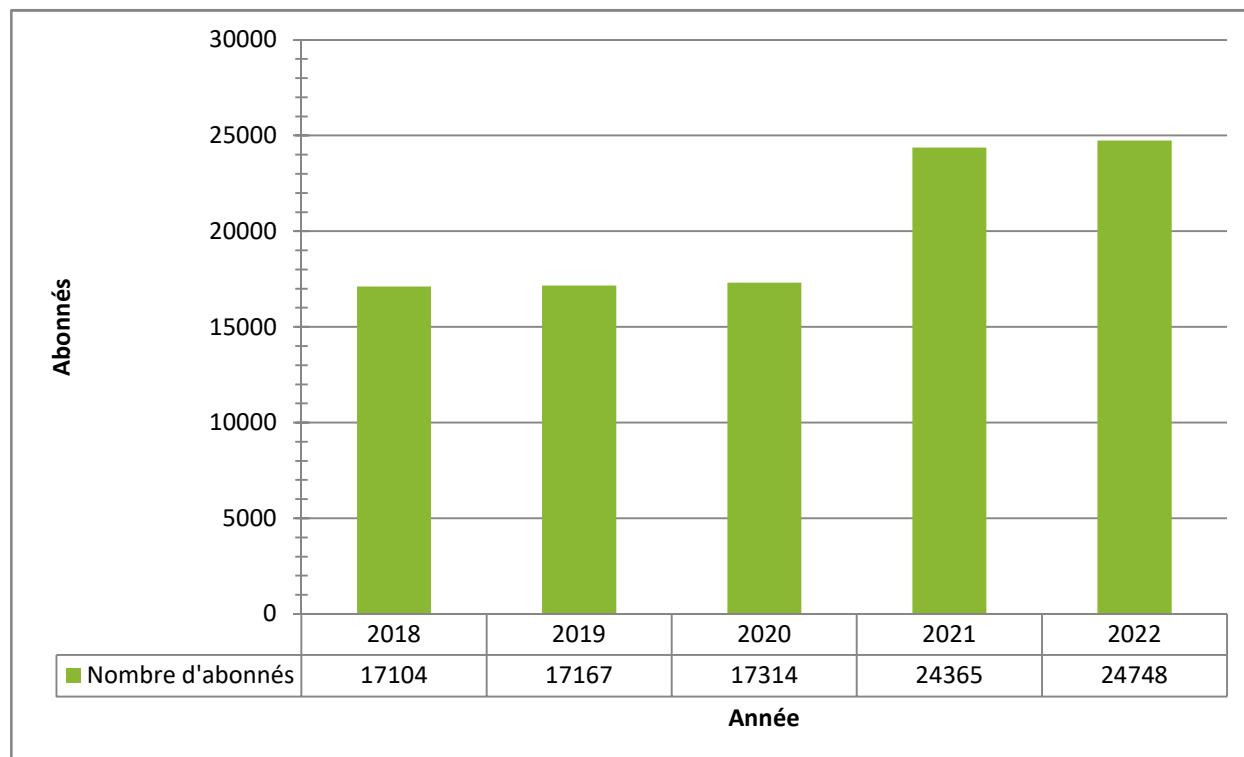
Les missions sont réparties entre la Collectivité et le délégataire :

Partie	Tâche	Commentaire
Délégataire	Entretien - Entretien	
Délégataire	Gestion des abonnés - Gestion des abonnés	
Délégataire	Gestion du service - Gestion du service	
Délégataire	Mise en service - Mise en service	
Délégataire	Prestations particulières - traitement des boues	
Collectivité	Renouvellement - Renouvellement	

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 24 748 abonnés représentant une population de 59 078 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,39 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	24 365 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	24 748 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	23 449 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	1 299 abonnés
Variation en %	1,57 %



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 109,02 abonnés/km pour l'année 2022.

Commune	Nombre abonnés 2021	Nombre abonnés 2022
Champcevinel	920	1004
Chancelade	1009	1013
Coulounieix Chamiers	3019	3113
Coursac	414	424
Marsac	1277	1244
Périgueux	13927	14219
Sanilhac	0	998
Trelissac	2681	2731

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	Volumes facturés en 2022 (m ³)
Saltgourde	1 565 165
Coulounieix Chamiers collecte	49 351
Champcevinel collecte	108 156
TOTAL	1 672 672

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **10** en 2022 (10 en 2021)

Nom	Arrêté d'autorisation ou contrat	Convention de déversement	Activité
Auchan Marsac	24/02/2021	04/03/2021	Supermarché
Kalhyge	01/08/2022	15/09/2022	Blanchisserie
Polyclinique Francheville	02/11/2022	21/11/2022	Etablissement de soins
Tepscan Francheville / TEP CIMROD	02/11/2022	18/11/2022	Médecine nucléaire
Centre Hospitalier de Périgueux	31/03/2022	10/06/2022	Etablissement de soins
Europia	11/12/2002	30/01/2003	Fabrication de liants routiers
SMD3	04/05/2016	09/05/2016	Centre de valorisation de déchets
SNCF	02/03/2021	04/03/2021	Maintenance mécanique
Arcelor Mittal	09/11/2021	29/12/2021	Fabrication de pièces métalliques
SPA 24	19/06/2017	05/04/2017	Refuge animalier

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 132,00 km de réseau unitaire,
- 220,00 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de **352,00 km** (227,00 km en 2021) et **22 194 branchements**.

Détail des linéaires par commune

Systèmes d'assainissement	Collecte		
	Type de réseau	Linéaire total	Linéaire gravitaire
Champcevinel	Mixte	26226 ml	25655 ml
Chancelade (bourg)	Mixte	24226 ml	19365 ml
Coulounieix-Chamiers	Mixte	88945 ml	57462 ml
Coursac	Mixte	18442 ml	15188 ml
Marsac sur l'Isle	Mixte	44944 ml	38683 ml
Périgueux	Mixte	101005 ml	99215 ml
Sanilhac (Notre Dame de S)	Mixte	21828 ml	20832 ml
Trélissac	Mixte	59296 ml	50403 ml

Entretien des réseaux – hydrocurages et inspection ITV réalisés

Inspection ITV	5 895 ml	1.7% du linéaire global
Curage préventif (réseau EU)	27 645 ml	8 % du linéaire global
Curage curatif	975 ml	

1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2022
Nombre de postes de relèvement	78
Nombre de déversoirs d'orage	20
Nombre de branchements	22194
Nombre de grilles et avaloirs	5341
Nombre de regards	6370

La majorité des postes sont équipés de télégestion pour le renvoi d'alarmes et d'information.

Les DO principaux (14 sur Saltgourde et 6 sur Trelissac) sont équipés d'appareillage de mesures.

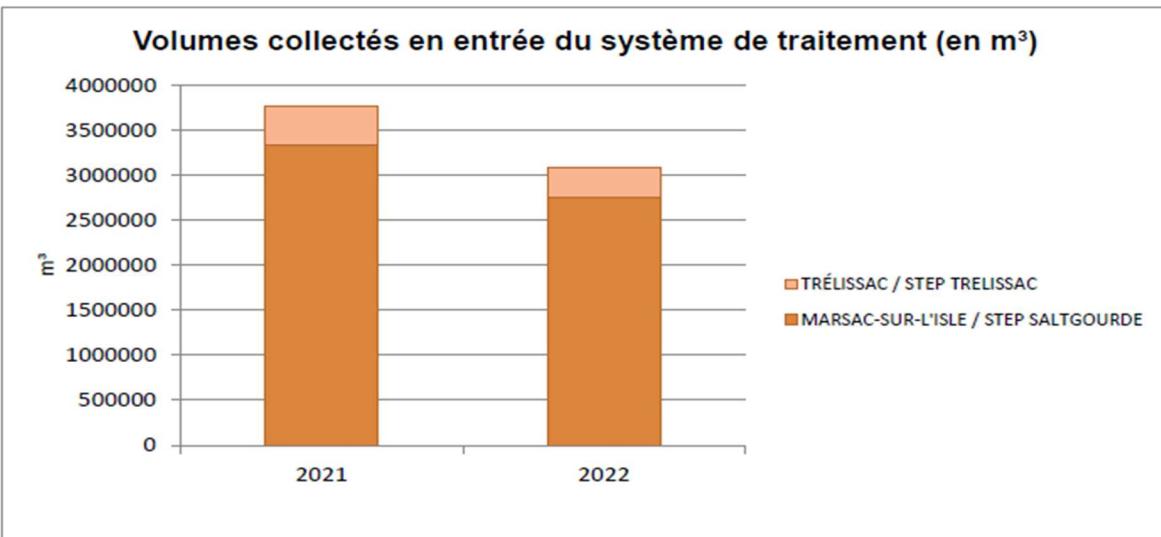
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP de TRELISSAC - les Garennes	TRELISSAC	0524557V003	Boues activées	10 000	Isle
STEP de PERIGUEUX - Salgourde	MARSAC	0524256V002	Physico chimique avec biofiltration	48 300	Isle

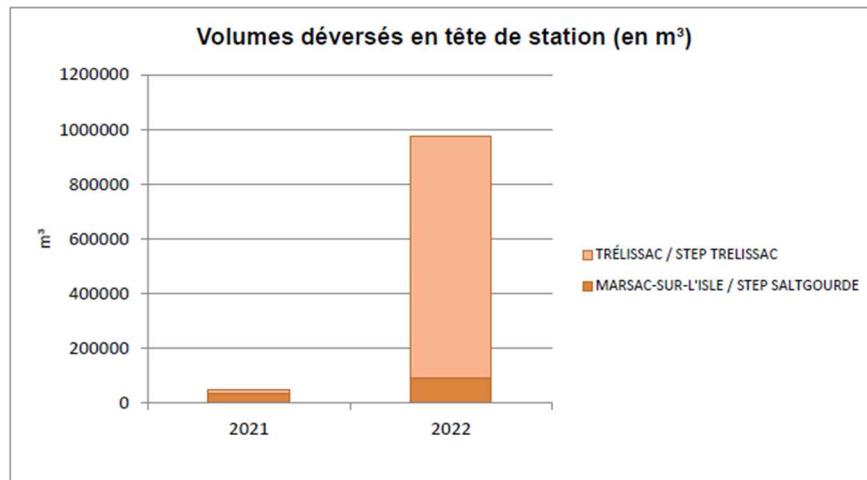
Volumes reçus en entrée de traitement (point mesure A3) :

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE	3 332 770	2 747 775	- 17,6%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	425 780	338 662	- 20,5%
Total		3 758 550	3 086 437	- 17,9%



Volumes déversés en tête de station (point mesure A2) :

Volumes déversés en tête de station (en m ³)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE	34 629	91 937	165,5%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	14 555	880 936	5 952,5%
Total		49 184	972 873	1 878,0%

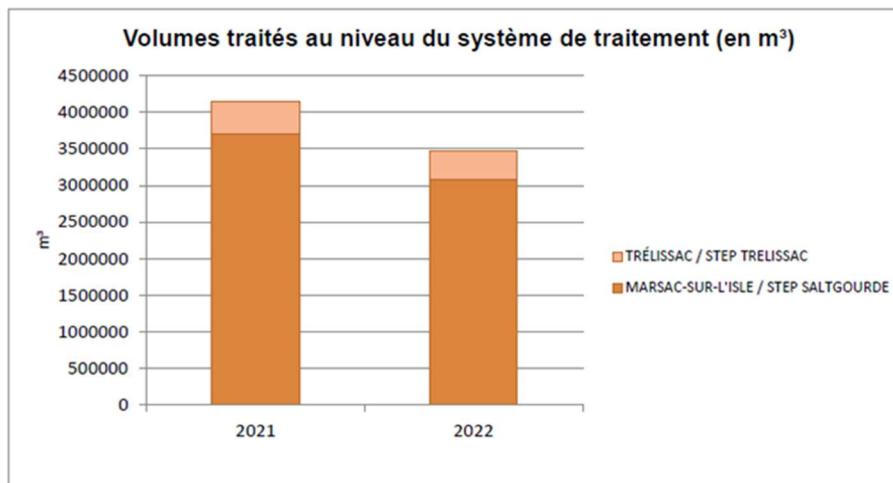


En 2022, 83 déversements recensés au niveau de l'entrée de la STEP de Saltgourde (3,2% du volume annuel reçu sur la station) et 70 déversements recensés au niveau de l'entrée de la STEP de Trelissac.

A noter qu'un by pass complet de la station avec rejet au milieu a eu lieu du 30 avril au 02 mai 2022 en raison d'une coupure générale de l'alimentation électrique et d'un défaut des batteries de télésurveillance)

Volumes traités :

Volumes traités (en m ³)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE	3 702 995	3 077 887	- 16,9%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	448 009	401 733	- 10,3%
Total		4 151 004	3 479 620	- 16,2%



1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées

Evacuation des boues					
STEP SALTGORDE	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	3 622 640	3 483 450	- 3,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 074 102,85	1 024 766,86	- 4,6%

STEP TRELISSAC	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	424 580	480 620	13,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	87 967,58	101 419,92	15,3%

Sous produits évacués

Bilan sous produits évacués					
STEP SALTGORDE	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Valorisation industrielle	52 940	90 440	70,8%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	259 940	328 680	26,4%
S9 - Huiles/grasises évacuées sans traitement	Poids (kg)	Compostage déchet	48 700	32 140	- 34,0%

STEP TRELISSAC	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	1 518	2 147	41,4%
S9 - Huiles/grasises évacuées sans traitement	Poids (kg)	Compostage déchet	8 460	-	- 100,0%

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarif	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (1)	-	-
Participation aux frais de branchement	-	-

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Part de la collectivité		
Part du délégataire		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		Voir tarif pour chaque commune
Taux de TVA	Voir tarif pour chaque commune	Conforme au lissage tarifaire décidé en 2022
Montant de la TVA		
Total HT		
Total TTC		

TARIFS 01/01/2022 par Commune

Tarifs 2022		PERIGEUX	CHANCLADE (BOURG)	MARSAC SUR LISLE	COURSAC	SANILHAC (NOTRE DAME)	COULOUNEX-CHAMBERS	CHAMPEVINEL	CHAMPEVINEL	TRELISSAC	TRELISSAC	
Dates d'indexation		Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	
Tarifs €HT 2022 part Grand Périgueux		Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	1° semestre (Du 01/12 au 31/05)	2° semestre (Du 01/06 au 30/11)	1° semestre (Du 01/11 au 30/04)	2° semestre (Du 01/05 au 30/06)	1° semestre (Du 01/01 au 31/10)	2° semestre (Du 01/07 au 31/10)
Tarifs €HT 2022 part Grand Périgueux												
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part proportionnelle	€HT/m ³	0,8165	1,5558	1,8735	1,6682	1,6167	0,2444	0,5983	1,0083	0,5338	0,5814	
Facture 120m ³ en €HT	€HT	97,98	185,50	224,82	236,18	194,00	124,24	185,05	181,36	69,77	67,94	
% Abonnement collectivité		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Tarifs €HT 2022 part déléguée		Tarifs €HT 2022 part déléguée										
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	28,16	12,00	9,530	6,000	29,89	
Part Proportionnelle	€HT/m ³	0,5916	0,4688	0,4688	0,3991	0,4790	0,3020	0,4344	0,5043	0,4344	0,4344	
Part proportionnelle de 0 à 200m ³	€HT/m ³										0,4344	
Part proportionnelle au-delà de 100m ³	€HT/m ³										0,4344	
Facture 120m ³	€HT	82,99	68,26	68,26	83,89	69,48	128,53	128,17	131,43	201,55	211,32	
% Abonnement déléguée		14,46%	17,58%	17,58%	14,30%	17,27%	31,25%	12,12%	12,15%	17,81%	17,76%	
Tarifs €HT 2022 toutes parts confondues		Tarifs €HT 2022 toutes parts confondues										
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	181	254	293	320	263	253	313,23	312,79	271	279	
1+2_ Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	1,51	2,11	2,44	2,67	2,20	2,41	2,61	2,61	2,26	2,33	
Tarifs 2022 autres taxes		Tarifs 2022 autres taxes										
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	
Tarifs 2022 €TTC		Tarifs €TTC										
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	232,07	312,13	355,38	385,08	322,83	311,05	377,55	377,07	331,45	340,49	
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	1,93	2,60	2,96	3,21	2,69	2,59	3,15	3,14	2,76	2,83	

TARIFS 01/01/2023 par Commune

Tarifs 2023	PERIGUEUX	CHANCELADE (BOURG)	MARSAC SUR L'ISLE	COURSAC	SANILHAC (NOTRE DAME)	COULOUNIEIX-CHAMBERS		CHAMPEVINEL		CHAMPEVINEL		TREUSSAC		TREUSSAC
						COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	
Tarifs actualisés PA_€HT 2023 part Grand Périgueux														
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	3,57	3,73	3,73	3,73	0,00	0,00	2,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	€HT/m ³	1,1261	1,5714	1,9209	2,0682	1,6505	1,1518	0,0000	1,5897	0,0000	0,0000	0,6295	0,0000	0,6295
Facture 120m ³ en €HT	€HT	138,71	192,30	234,25	251,92	201,80	138,22	190,77	190,77	190,77	190,77	75,54	75,54	75,54
Tarifs actualisés €HT 2023 part déléguée														
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	12,77	12,77	12,77	12,77	12,72	12,72	29,63	12,72	12,72	12,72	33,25	12,72	33,25
Part Proportionnelle	€HT/m ³	0,6298	0,5430	0,5430	0,6351	0,5503	0,3180	0,4605	0,4605	0,4605	0,4605	0,4605	0,4605	0,4605
Part proportionnelle de 0 à 100m ³	€HT/m ³											0,8753		
Part proportionnelle au-delà de 100m ³	€HT/m ³											2,0413		
Facture 120m ³	€HT	88,30	77,88	77,88	88,94	78,76	135,78	67,99	67,99	67,99	67,99	229,59	67,99	229,59
Tarifs €HT 2023 toutes parts confondues														
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	227	270	312	341	281	274	258,75	190,77	190,77	190,77	305	76	305
1+2 Tarif moyen TOTAL COLLECTIVITE+DELEGATAIRE	€HT/m ³	1,89	2,25	2,60	2,34	2,34	2,28	2,16	1,59	1,59	2,54	0,63	0,63	0,63
% Abonnement tout confondu		7%	6%	5%	5%	6%	15%	6%	1%	1%	15%	0%	0%	0%
Tarifs 2023 autres taxes														
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs €TTC														
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	28,71	33,20	37,34	40,95	34,62	33,40	317,63	242,84	388,64	388,64	116,09	116,09	116,09
TOTAL (COLLECTIVITE+DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,36	2,75	3,14	3,40	2,85	2,79	2,65	2,02	3,07	3,07	0,97	0,97	0,97

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 024-200040392-20231221-DD2023_175-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions	5
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	0 à 15 points sous conditions	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) : (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	10
TOTAL	120	120	103

3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est la suivante :

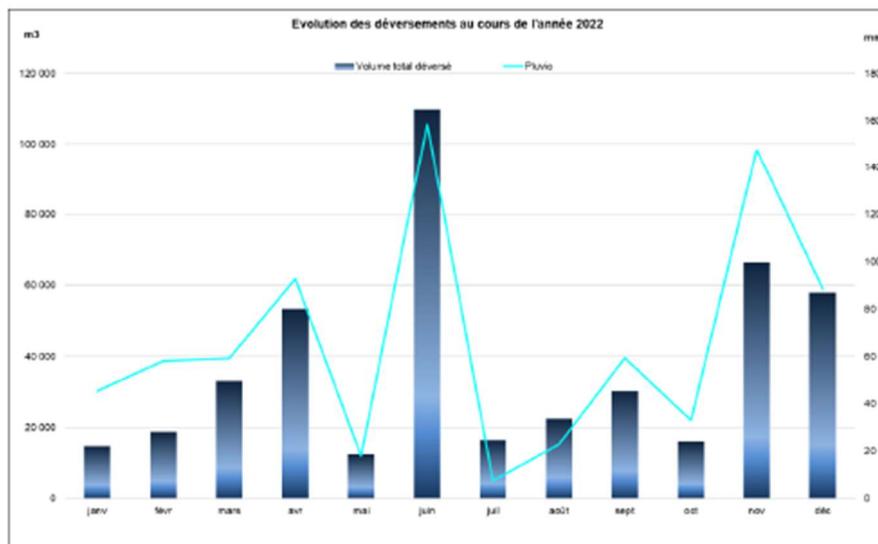
- **NON-CONFORME** pour SALTGOURDE : au motif d'une autosurveillance insuffisante ou défaillante.
- **CONFORME** pour TRELISSAC.

Données communiqué par le service de l'Etat en août 2023.

3.2.1. Volumes déversés sur le système de collecte Saltgourde

Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Volume annuel déversé (m ³)
DO1- DO Cité	Périgueux	97	7 004
DO2- DO Magne	Périgueux	34	19 895
DO2BIS- DO Bonnelie	Périgueux	150	73 722
DO3- DO Bergerac	Périgueux	290	100 655
DO4- DO Halage	Périgueux	29	3 610
DO5 DO Malades	Périgueux	71	9 754
DO6- DO Lakanal T 105	Périgueux	154	41 880
DO6BIS- DO Lakanal 800	Périgueux	139	31 522
DO7- DO Coutras	Périgueux	56 *	74 994 *
DO8- DO De Gaulle	Coulounieix-Chamiers	56	12 763
DO9- DO Chanzy	Périgueux	161	24 544
DO10- DO Tourville	Périgueux	90	32 619
DO14- DO Pompidou	Périgueux	269	18 657
BYP4- Surverse PR Cachepur	Périgueux	2	208
TOTAL		322	451 825

*Comptabilisation partielle des déversements du DO Coutras du 01/01 au 09/11/22 (Cf. § B.6.1)
Perte totale des données du 09/11 au 31/12/22 suite au renouvellement de la télégestion.



On note **une baisse des déversements** par rapport à l'année précédente en raison de la faible pluviométrie et de l'impact des travaux de mise en séparatif sur Périgueux et Coulounieix Chamiers.

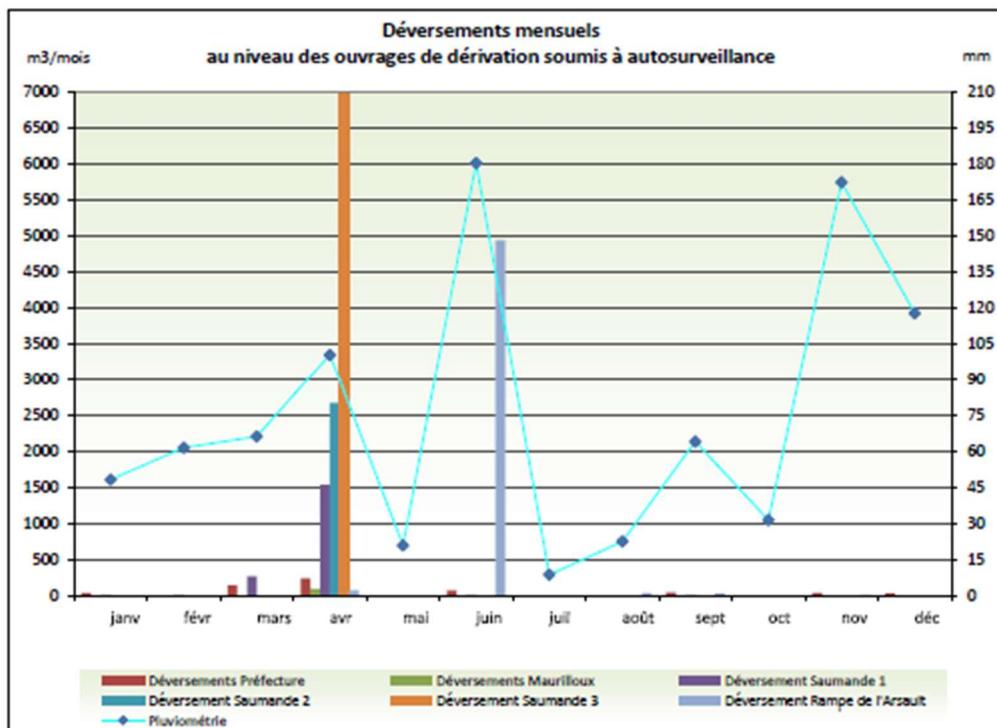
Les déversements par temps de pluie représentent près de 75 % des déversements pour presque 90% des volumes déversés.

Le système de collecte de Saltgourde est **non conforme** en temps sec (déversements de temps sec supérieur au seuil de tolérance fixé à 1% de la charge organique brute de la station).

Critère de conformité par temps de pluie pas encore défini.

3.2.2. Volumes déversés sur le système de collecte Trelissac

Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Volume annuel déversé (m ³)
TP PR Préfecture	Périgueux	16	593
DO Boulevard Georges Saumande 1	Périgueux	11	1 843
DO Boulevard Georges Saumande 2	Périgueux	3	2 674
DO Boulevard Georges Saumande 3	Périgueux	1	6 962
DO Rampe de l'Arsault	Périgueux	16	5 087
TP PR Les Maurilloux	Trélissac	2	94
TOTAL		31	17 254



Les déversements par temps de pluie représentent 90 % des déversements pour presque 95% des volumes déversés.

Le système de collecte de Trelissac est **non conforme** en temps sec (déversements de temps sec représentant 27% de la charge brute de pollution organique de la station pour un seuil de tolérance fixé à 1%).

Critère de conformité par temps de pluie pas encore défini.

A noter qu'un **by pass complet de la station avec rejet au milieu a eu lieu du 30 avril au 02 mai 2022 en raison d'une coupure générale de l'alimentation électrique et d'un défaut des batteries de télésurveillance**)

3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements est la suivante :

- CONFORME pour SALTGOURDE
- CONFORME pour TRELISSAC

Données communiqué par le service de l'Etat en août 2023.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est la suivante :

- NON-CONFORME pour SALTGOURDE : au motif de paramètres déclassants sur le rejet de la station (NTK et MES).
- NON-CONFORME pour TRELISSAC : au motif d'une autosurveillance insuffisante du déversoir en-tête de station.

Données communiqué par le service de l'Etat en août 2023.

STEP SALTGOURDE 2022

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NGL	Ptot
Conformité selon l'Exploitant	Oui	Oui	Non	Non	Oui

NON CONFORMITE MES et pollution azotée NGL

STEP TRELISSAC 2022

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NH ₄	NGL	Ptot
Conformité selon l'Exploitant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

CONFORMITE : OK

3.5. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

STEP SALTGOURDE (arrêté préfectoral du 08/04/2009)

Synthèse de l'arrêté					
Paramètres	Concentration maximale		Rendement minimum	Concentration rédhibitoire	
DBO ₅	25 mg/l	ou	80%	50 mg/l	(1)
DCO	125 mg/l	ou	75%	250 mg/l	(1)
MES	35 mg/l	ou	90%	85 mg/l	(1)
NTK	15 mg/l	ou	70%		(2)
Pt	1,3 mg/l	ou	89%		(2)

(1) Objectif sur moyenne journalière

(2) Objectif sur moyenne annuelle

STEP TRELISSAC (arrêté préfectoral du 30/08/2006)

Synthèse de l'arrêté					
Paramètres	Concentration maximale		Rendement minimum	Concentration rédhibitoire	
DBO ₅	25 mg/l	ou	86%	50 mg/l	(1)
DCO	125 mg/l	ou	78%	250 mg/l	(1)
MES	35 mg/l	ou	90%	85 mg/l	(1)
NGL	15 mg/l	ou	70%	20 mg/l	(2)
NTK	17 mg/l	et	79%		(1)
NH ₄	6 mg/l	et	90%		(1)
Pt	2 mg/l	ou	87%		(2)

(1) Objectif sur moyenne journalière

(2) Objectif sur moyenne annuelle

NOMBRE DE BILANS 2022 :

	Nombre de bilans 2022
SALTGOURDE	52
TRELISSAC	24

STEP TRELISSAC en 2022 : CONFORME

STEP SALTGOURDE en 2022 : NON CONFORME

- 1 non-conformité en DCO
- 6 non conformités en MES
- 18 dépassements NTK
- 10 dépassements Pt

En raison de travaux sur les biofiltres durant le 1^{er} semestre 2022, des dépassements de qualité ont été observés.

A partir de l'automne 2022 et la mise en service des nouveaux équipements, les performances épuratoires sont conformes aux exigences règlementaires.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Compostage (tMS)	Taux de conformité (%)
STEP de TRELISSAC - les Garennes	101,00	100
STEP de PERIGUEUX - Salgourde	1 024,00	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

Les investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 100 000,00 €

Le détail des principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2022 est joint en annexe au présent rapport.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année **2023** est de **6 500 000,00 €**.

Les travaux prévus en 2023 sont présentés en annexe.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	56 371 habitants	59 078 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10	10
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 162.07 tonnes de matières sèches	1 216.19 tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	?
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	?
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	229 €
P207.0	Nombre de demande d'abandons de créances	0	55
P257.0	Taux d'impayé		0.55%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	117	103
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Non conforme	?

6. ANNEXES

6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2022

OPÉRATIONS MARQUANTES 2020 - 2023

AP Réhabilitation réseaux :

AAP Périgueux

4 M€ opérations

Subvention AEAG (30%)

- Etudes : HECA
- Travaux : Lot 01 : ERCTP – Lot 02 : EHTP
- Mise en séparatif des réseaux
- Mise en conformité des habitations
- Stockage des effluents par temps de pluie
- Objectifs : Limiter les rejets au milieu naturel pour pluie de faible intensité

Planning :

- Avril 2020 à juillet 2022

Mise en séparatif des parties publique et privative :

- Allée et cours Tourny : 260 ml EU – 100 ml EP – 8 habitations : 239 k€ => 18 000 m² SA éliminée
- Rue Coubertin : 250 ml EU – 257 ml EP – 45 habitations : 681 k€ => 10 250 m² SA régulée
- Rue du 08 mai : 200 ml EU – 33 ml EP – 14 habitations : 280 k€ => 2 900 m² SA régulée
- Boulevard Lakanal : 100 ml EU – 10 ml EP – 13 habitations : 310 k€ => 4 000 m² SA éliminée
- Rue Général Morand et impasse Lacueille : 175 ml EU – 200 ml EP – 14 habitations : 470 k€ => 18 600 m² SA éliminée
- Rue Albert Martin et rue Lacueille : 470 ml EU – 100 ml EP – 37 habitations : 580 k€ => 7 900 m² SA éliminée

Mise en séparatif partie publique :

- Rue Lavoisier : 140 ml EU – 410 ml EP : 430 k€ => 14 800 m² SA éliminée
- Rue Gué de Barnabé : 250 ml EP : 220 k€ => 3 000 m² SA éliminée
- Rue de la Rivière : 50 ml EU – 260 ml EP : 270 k€ => 3 600 m² SA éliminée

Création ouvrage de régulation :

- Bassin Lavoisier : coût compris dans l'opé mise en séparatif – 72 m³
- Bassin Coubertin : coût compris dans l'opé mise en séparatif – 400 m³
- Bassin 08 mai : coût compris dans l'opé mise en séparatif – 445 m³
- Bassin Gare : 545 k€ - 330 m³



OPÉRATIONS MARQUANTES 2020 - 2023

AP Réhabilitation réseaux :

PNRU Chamiers tranche 01

2 M€ opérations

Subvention AEAG (35%)

- Etudes : HECA
 - Travaux : Lot 01 : ERCTP
 - Mise en séparatif des réseaux
 - Mise en conformité des habitations
- 920 ml EU – 1 440 ml EP – 77 habitations => 47 000 m² SA éliminée
- Objectifs : Améliorer la collecte des eaux usées
 - Objectifs : Limiter les rejets au milieu naturel par temps de pluie

Planning :

- Avril 2021 à février 2023



OPÉRATIONS MARQUANTES 2020 - 2023**AP Réhabilitation réseaux :****AAP Chancelade**

485 k€ opérations
Subvention AEAG (35%)

- Etudes : ADVICE Ingénierie
 - Travaux : LAURIERE
 - Mise en séparatif des réseaux
 - Mise en conformité des habitations
- 1 285 ml EU – 25 habitations => 2 500 m² SA éliminée
- Objectifs :
Améliorer la collecte des eaux usées
Limiter les rejets au milieu naturel par temps de pluie

Planning :
Avril 2021 à mars 2022



LE GRAND Périgueux
Communauté d'agglomération

6.2. Travaux prévus pour l'année 2023

OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023**AP Construction ouvrages :****Mise en place de vanne de stockage et régulation**

Budget 2023 études et travaux :
250 k€ HT

Objectifs :

- Réduction des rejets d'eaux usées pour des pluies < 5 mm.
- Utilisation des capacités volumiques des collecteurs pour stocker les eaux « unitaires »
- Techniques alternatives aux bassins d'orage
- Mise en place de vannes de régulation

Planning :
2023 à 2027



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Réhabilitation réseaux :**Réhabilitation réseaux PNRU
Chamiers**

Budget 2023 études et travaux 500 k€ HT

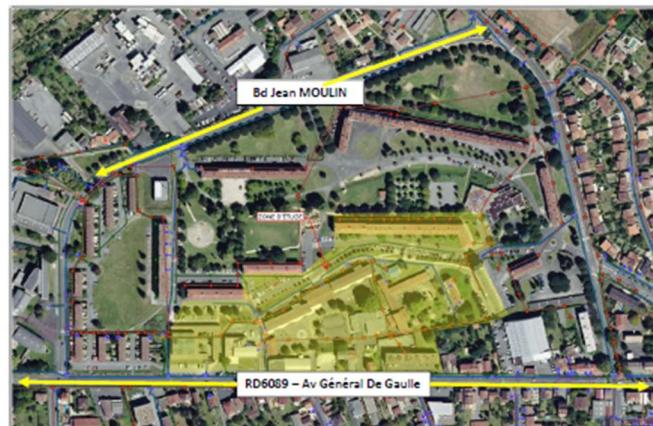
- Etudes : HECA
- Travaux : ADUCIA et ERCTP

Objectifs :

- Réhabilitation des réseaux EU et EP sous voies publiques ainsi qu'en terrains « privés » (Groupe scolaire / Bâtiments communaux / Habitations individuelles), préalablement au réaménagement de la rue Eugénie COTTON.
- Techniques mixtes envisagée, renouvellement de conduites et chemisage de conduites existantes,

Planning :

- Avant-Projet : Octobre 2022 à Février 2023
- PROJET & DCE : Février 2023 à Juin 2023
- Travaux : Septembre 2023 à Mars 2024



LE GRAND
Périgueux
L'agglomération

OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Réhabilitation réseaux :**Réhabilitation réseaux
Périgueux – rue Charnay
Frachet**

Budget 2023 études et travaux :

300 k€ HT

- Etudes : HECA
- Travaux : EHTP

Objectifs :

- Réhabilitation des réseau EU et EP (pb de déversement EU dans EP)
- 460 ml PP 315 mm en EU
- 220 ml PVC 500 mm en EP
- Mise en conformité bts privatifs
- Groupement avec SMECP (renouvellement 400 ml font DN100)
- Financement AEAG

Planning :

- Juin à octobre 2023



LE GRAND
Périgueux
L'agglomération